

# Triathlon de Langogne Naussac dimanche 26 juillet 2009

## REGLEMENT



### Tarifs

	Licenciés	Non Licenciés
<b>Avenir</b>	0 euros	1 euros
<b>Sprint</b>	12 euros	15 euros
<b>CD</b>	25 euros	55 euros
<b>Relais</b>	8 euros/coureur	

Après le 19 juillet : majoration de 5 euros

### ACCES AUX EPREUVES AGREES PAR LA F.F.TRI

**AVENIR** : de poussin à minimes  
**SPRINT** : à partir des cadets (nés en 1993 et avant)  
**CD** : à partir des juniors (nés en 1991 et avant)

### Dates limites

- Les inscriptions par courrier doivent nous parvenir au plus tard le 22 juillet 2009.  
 - Inscriptions sur place : dans la limite des places disponibles

### Dotations :

- lots à chaque participant,  
 - primes aux 3 premiers hommes et femmes du CD  
 - dotations aux 3 premiers hommes et femmes du sprint  
 - une fleur pour chaque féminine  
 - un lot pour le dernier de chaque course

### Art 1. : Distances

**Avenir** : distances FFTRI, ouvert aux poussins, pupilles, benjamins-minimes  
**Sprint** : 750 m / 20 km / 5 km (ouvert aux équipes en relais)  
**Courte Distance** : 1,5 km / 40 km / 10 km

### Art 2. : Inscription et renseignements

Bulletin à compléter, à signer, et à renvoyer à :

Planes Laurent  
 46 rue de la coopérative  
 34150 Saint jean de Fos  
 Téléphone : 06 67 23 79 10  
 Web : [www.langogne-triathlon.com](http://www.langogne-triathlon.com)

accompagné de :

- votre règlement à l'ordre de "Langogne Triathlon"
- un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an pour les non licenciés. Attention, le certificat doit bien mentionner : "**à la pratique du triathlon en compétition**".
- un photocopie de la licence pour les licenciés
- l'autorisation parentale signée pour les mineurs non licenciés

### Informations et résultats sur :

[www.langogne-triathlon.com](http://www.langogne-triathlon.com)  
 Nombre de participants limité à 200 par course.

### Art 3. : Horaires

Sprint : 10h (briefing 9h45 / parc à vélo 9h)  
 Avenir : 12h30 (briefing 12h15 / parc à vélo 12h)  
 CD : 14h (briefing 13h45 / parc à vélo 13h)

### Art 4. : Retrait des dossards (dès 8h)

Centre village de Naussac (Place de la mairie).

### Art 5. : Parcours

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route sur la partie vélo de l'épreuve (la route est ouverte à la circulation). Le port du casque est obligatoire. Les dossards doivent être placés de façon visibles, à l'arrière sur la partie cycliste, à l'avant sur la partie pédestre. Les concurrents sont tenus de respecter la réglementation fédérale sur la totalité du parcours. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les parcours et/ou les horaires.

### Art 6. : Primes et récompenses

Les organisateurs se réservent la possibilité de récompenser les vainqueurs de chaque catégorie. Nombreux lots .

### Art 7. : Assurances et responsabilités

La participation des concurrents se fait sous leur entière responsabilité. Chaque concurrent doit s'assurer individuellement.

### Art 8. : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise l'organisation du triathlon de Langogne-Naussac à utiliser son image pour ses supports de communication (affiches, plaquette, site internet...)